

## G36 - « Le recouvrement des créances commerciales »

Responsable du groupe : Philippe Touzet, Avocat

### 1. Problématique

En 2006 en France : (sources : rapport annuel 2006 de l'Observatoire des délais de paiement / Baromètre Eurofactor, AFDCC-Louis Harris / baromètre European payment Index 2006 Intrum Justitia / étude Marsh / enquête BNP Parisbas Lease Group) :

- le délai moyen de paiement a été de 66 jours
- les retards de paiement concernent une transaction sur trois
- Le crédit commercial représente 600 milliards d'euros soit quatre fois le financement des entreprises par les institutions financières
- les créances clients représentent en moyenne 41% du total bilan des entreprises
- les impayés sont la cause du quart des défaillances d'entreprises
- les entreprises françaises ont enregistré une hausse de 23% de leurs pertes sur créances irrécouvrables de 2004 à 2005
- en France, seulement 59% des entreprises françaises ont recours à des services externes pour gérer leur poste client, contre 81% au Royaume Uni, 80% au Portugal, 79% en Allemagne et en Belgique, 71% en Italie et 65% en Espagne

⇒ chaque année en France, 1,9% des 600 milliards de crédit commercial ne sont pas payés, ce qui représente une **perte de 11,4 milliards d'euros**

### 2. Les solutions existantes : avantages et inconvénients

Le marché propose une multiplicité de solutions, dont les contours sont mal définis, et qui s'avèrent souvent concurrentes entre elles : recouvrement amiable, assurance crédit, externalisation du poste client, recouvrement précontentieux et judiciaire, etc...

Dans ce contexte, le groupe de travail aura pour tâche d'analyser les situations concrètes soumises par les entreprises utilisatrices, de lister les avantages et inconvénients des solutions existantes, d'améliorer leur lisibilité, et de faciliter le choix de l'entreprise, en étudiant notamment pour chaque profession intervenante du secteur : statut réglementaire, coûts, valeur ajoutée, périmètre idéal et limites d'intervention.

Plus spécifiquement, le groupe de travail s'intéressera à la problématique du recouvrement judiciaire, activité réservée par la loi aux avocats, mais majoritairement inexploitée, de sorte les entreprises se sont peu à peu résignées à ne pas agir et à abandonner leurs créances de faible montant, le recouvrement judiciaire nécessitant d'avancer des frais déraisonnables au regard de l'intérêt en jeu, dès lors que se cumulent les frais financiers dus à la pression des impayés, les frais d'obtention d'un titre exécutoire, et les frais de l'exécution, le tout ajouté à l'impossibilité de prévoir le coût final du dossier et d'anticiper sur la rentabilité de l'action engagée.

### **3. Ambitions du groupe de travail**

Réunissant :

- d'une part les acteurs de l'ensemble des métiers de la gestion et du recouvrement de créances,
- d'autre part des credit managers, des responsables financiers, des directeurs juridiques et des responsables de recouvrement au sein de l'entreprise, avec la collaboration de l'AFDCC,
- enfin, des greffiers et des magistrats des Tribunaux de commerce ;

le groupe de travail de l'Académie a pour ambition de :

- collecter une information sur l'ensemble des solutions proposées par le marché
- les comparer pour les rendre lisibles pour tout décideur au sein de l'entreprise
- proposer un guide d'utilisation, en fonction de chaque situation concrète

### **4. Participants**

Le groupe de travail, en cours de constitution, sera composé de représentants de l'ensemble des professions intervenantes, de représentants des entreprises utilisatrices, de magistrats consulaires et de greffiers de commerce.

La composition précise sera communiquée ultérieurement.